



Le 4 juillet 2023

**François Ramsay**

Vice-président– Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de  
la gouvernance par intérim

Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0237**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 8 juin 2023 et dans laquelle vous nous demandez :

*« ... En vertu de la Loi, j'aimerais obtenir des documents portant sur les enquêtes portant sur de possibles cas d'espionnage étatique (ou autre) chez Hydro-Québec ces cinq dernières années et leur contenu. »*

En réponse à votre demande, nous vous informons qu'Hydro-Québec n'a enquêté que sur un seul cas depuis les 5 dernières années. Il s'agit du cas du présumé espion chinois qui est présentement devant les tribunaux. Veuillez noter que le dossier d'enquête a été transféré à la GRC et est maintenant sous leur responsabilité.

Vous trouverez un communiqué de presse au sujet de ce cas, accessible sur notre site Web le 14 novembre 2022 à l'adresse suivante : <http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1890/hydro-quebec-a-ouvert-la-voie-a-une-enquete-sur-un-cas-despionnage-par-la-grc/>

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les documents que nous détenons concernant cette enquête puisqu'il s'agit de renseignements confidentiels. Nous invoquons en conséquence les motifs prévus aux articles 14, 21, 22, 27, 28, 37, 39, 40, 53, 54, 56 et 86.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.